

[VOIR LA VERSION EN LIGNE](#)



 Pour vous assurer de recevoir nos messages, nous vous recommandons d'ajouter l'expéditeur webmaster@py.frmjc-occitanie.net à votre carnet d'adresses

CORNAVIRUS - Covid 19

Préconisations de la Fédération Régionale au réseau des MJC Occitanie Pyrénées

Préconisations de la Fédération Régionale au réseau des MJC Occitanie Pyrénées

En résonance avec la Confédération des MJC de France ([cf. le communiqué à télécharger ici](#)), sous réserve et dans l'attente des décisions qui seront prises par la préfecture et/ou les collectivités locales, nous préconisons :

Des mesures de prévention

Nous nous questionnons sur comment faire vivre le projet MJC et notre logique d'accueil inconditionnel dans une période de crise telle que celle que nous allons traverser. Ce sont les activités collectives qui sont visées mais « la MJC porte fermée » n'est pas obligatoirement la meilleure des solutions. Dans ce sens, nous proposons :

- Le report et/ou annulation de tous regroupements (ateliers, accueils collectifs de mineurs, stages, clubs d'activités, manifestations, événements, instances associatives, etc.).
- Le maintien, dans la mesure du possible, d'un accueil (physique et/ou téléphonique) dans les heures habituelles d'ouverture au public.

Des mesures de solidarité

- Proposition d'accueil, en petit groupe uniquement (12 maximum) des enfants des services de secours, de santé et de sécurité (sur présentation de justificatifs), sur la base du volontariat des personnes en capacité d'animer un groupe d'enfants.
- Mise à disposition des lieux (de type salle informatique) aux enfants dont les foyers ne sont pas équipés ou suffisamment équipés de matériels leur permettant de suivre les cours en ligne uniquement. Cela concerne les enfants qui ont des examens en fin d'année (justificatifs).
- Maintien des contrats de prestation sans carence pour tous les intervenants externes à la MJC. Par conséquent, dans une démarche de solidarité, il importe d'informer les adhérents du maintien des cotisations pour les activités régulières annulées.

La Fédération Régionale est prête à intervenir en soutien des démarches de solidarité qui pourraient être développées au sein du réseau. Nous resterons en veille permanente afin de communiquer auprès du réseau les initiatives et actions mises en place.

Concernant les ressources humaines :

Les personnels d'animation (en face à face pédagogique) peuvent être mis en chômage partiel (avec autorisation de la DIRECCTE qui répond sous 48 heures, la démarche est entièrement dématérialisée <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/>).

Les personnels de direction, de coordination et d'administration, dans la mesure du possible et après évaluation des contraintes de chacun (garde des enfants, conjoint réquisitionné, etc.) sont invités à faire du

télétravail tout en maintenant une alternance des permanences à la MJC.

La Fédération Régionale contactera de façon individuelle ses salariés afin d'évaluer chaque situation. En relation étroite avec la CMJCF, nous maintenons une veille des directives prises par les services de l'Etat et institutions compétentes (ARS, Direccte, etc.)

La Fédération Régionale des MJC Occitanie Pyrénées, pour sa part, annule l'ensemble des regroupements et événements prévus et ce jusqu'à nouvel ordre.

Dans ce contexte de crise, toute l'équipe de la fédération régionale reste à votre disposition concernant toutes les questions relatives aux décisions que vous seriez amenés à prendre.

Sylvie Barberan

Présidente de la FRMJC

Jacques Le Montagner

Directeur de la FRMJC

[Lien](#)